ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
DECLARATION
CONFIRMATION (RETRAIT) D'UN REFUS PROVISOIRE

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la declaration:
Institut d'Ukraine de la Propriété Industrielle
1, vul. Glazunova
01601 Kyiv-42
Ukraine

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration: 827 962

III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration:

DYAG STOCK SA
67/69 avenue de la République
F-93170 BAGNOLET
(France).

IV.

☐ **Confirmation d'un refus total provisoire /l'acceptation spécifiée :**

☐ **Retrait d'un refus provisoire**
(La marque a été pris en Ukraine en plein volume)

■ **Confirmation d'un refus partiel provisoire :Admis pour tous les produits de la classe 25 à l'exception de : vêtements, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles.**

Il est impossible de présenter une requête en réexaminer ou un recours.

V. ~~**Date à laquelle la declaration**~~ **a été prononcée: le 28 novembre 2006.**

Український інститут промислової власності

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la declaration:

Chef de la Section des marques internationales
Svitlana Sukhinova